



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATTUT - BEZ (Suppléante) - COLIN - FADDI - FRANCES - KAZIMIERCZAK - RICARD - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DURAND (Suppléant) - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VICENTE.

*Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER.*

**N° 2018/59**

**Objet : EHPAD Résidence La Grèze : approbation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2017**

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°2018/17 en date du 13 mars 2018 adoptant le compte administratif 2017 du Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte administratif 2017 de l'EHPAD Résidence La Grèze sous sa nouvelle présentation, à savoir un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

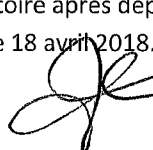

- adopte l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) du Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze pour l'année 2017 tel que présenté,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

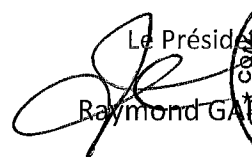
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt

Sous-Préfecture le 18 avril 2018.

  
Le Président,  
Raymond GARDELLE  
